

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire ; M. BUSSON Gérard, Mme HUBERT Chantal, M. PEUDENIER Michel, Adjoints ; M. MOUDEL Joseph, Mme PRODHOMME Annie, Mme DELIN Nathalie, Mme CHAVOIX Nadine, Mme ROCHELLE Sandrine, Mme BOUILLON Muriel, M. MONTEBAULT Anthony.

Etaient absents excusés : M. Jean-Luc BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie DELIN, M. Yvonnick CHEREL.

Etait absent : M. Denis VANNIER.

M. Joseph MOUDEL a été désigné secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE 13 AVRIL 2023

Délibération N° 2023-041 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 2 RUE DU BAS BOURG SECTION AB 26

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien cadastré AB de 121 m2 situé 2 rue du Bas Bourg appartenant à Monsieur Frédéric LIVOREIL.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-042 – SUBVENTION A LA GAULE JANSONNAISE

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 287 €.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-043 – FRAIS DE PISCINE RPI LA CHAPELLE JANSON FLEURIGNE POUR 2022-2023

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de **728.10 €** à l'**POGEC DE LA CHAPELLE JANSON** et la somme de **175.10 €** à l'**POGEC DE FLEURIGNE**.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-044 – PARTICIPATION DES COMMUNES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES AU RPI LA CHAPELLE JANSON – FLEURIGNE EN 2022-2023

Le Conseil Municipal décide de demander aux communes extérieures (Beaucé, Fougères, Javené, Laignelet, Le Loroux, Luitré Dompierre, Rives du Couesnon et Saint Mars La Futaie) une participation aux frais de fonctionnement 2022-2023 des Ecoles Privées de LA CHAPELLE JANSON et de FLEURIGNE regroupées en RPI suivant le coût moyen départemental en élémentaire et en maternelle et avec un abattement de 20 %.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-045 – **DEVIS DECOLUM POUR DECORATION DE NOEL**

Le conseil municipal accepte le devis DECOLUM de 2 766.12 € TTC pour les décorations de Noël de la rue de Cimette.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-046 - **COMMUNE NOUVELLE : DELIBERATION POUR ACCORD DE PRINCIPE**

Le conseil municipal accepte le principe de création de **commune nouvelle** entre les communes de **La Chapelle-Janson et Fleurigné.**

ADOPTE à l'unanimité.

Fait à LA CHAPELLE JANSON, le 25 avril 2023

Le Maire, Alain FORÊT.

